



PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 318
Taxation 2021

AVIS PUBLIC

Est par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2021, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement ci-haut mentionné.

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur dans les délais prévus par la Loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière
Suzanne Francoeur

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Suzanne Francoeur, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 13 janvier 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13 janvier 2021.

Signé par : _____
Suzanne Francoeur,
Directrice générale et secrétaire-trésorière